

# Compte rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal du 08 MARS 2018

Suite à une convocation du 02 mars 2018 les membres du Conseil Municipal de la commune de Marcilly sur Seine se sont réunis le 08 mars 2018 à 20 h 30 à la mairie sous la présidence du Maire Jacques-Henri RAMBAUD.

**Présents** : Jacques-Henri RAMBAUD, Michel DOYEN, Bernard PLÉAU, Patrick MULLER, Dominique NOLLEZ, Jean-Claude LACAUGIRAUD, Claude GENTY, Pierre BABINOT, Patrick LACOUR, Benoît BASSAC, Samuel PATÉ.

**Absents excusés** : Valérie MAYEUX donne pouvoir à Jacques-Henri RAMBAUD, Eric BOURGEOIS donne pouvoir à Benoit BASSAC, Pascal DOYEN donne pouvoir à Samuel PATÉ.

**Absente** : Hélène DESQUIENS

**Secrétaire** : Michel DOYEN

## Ordre du Jour

Le Maire propose d'adopter le compte rendu du dernier conseil.  
Plusieurs conseillers contestent la décision du Maire d'installer une place réservée au salon de coiffure. Le Maire organise donc un vote : 7 pour 7 contre. Le Maire suggère de reporter la décision.

### 1. APPROBATION COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant sur le bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que les opérations sont régulières,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2017 au 31/12/2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de notre part.

### 2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 1612-12 et 13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,

Vu le compte de gestion transmis par le Trésorier d'Anglure,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,

Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectuées par l'ordonnateur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- de constater les identités et les valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrées et de sorties, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser inscrits,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

		dépenses	recettes	Solde (+ou -)
<b>Section de Fonctionnement</b>	Résultats propres de l'exercice	288 703.79 €	285 433.44 €	- 3 270.35 €
	Solde antérieur reporté (ligne 002)		41 303.08 €	+ 41 303.08 €
	Excédent ou déficit global			+ 38 032.73 €
<b>Section d'investissement</b>	Résultats propres de l'exercice	126 649.35 €	177 921.49 €	+ 51 272.14 €
	Solde antérieur reporté (ligne 001)	-5 199.70 €		- 5 199.70 €
	Solde d'exécution			+ 46 072.44 €
<b>Restes à réaliser au 31 décembre</b>	Fonctionnement			
	Investissement	107 435.79 €	56 492.00 €	- 50 943.79 €
<b>Résultats cumulés (y compris les RAR)</b>				<b>+ 33 161.38 €</b>

### 3. AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Après avoir voté le compte administratif 2017 le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote l'affectation des résultats suivants :

- ❖ Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) du montant de 33 161.38 €
- ❖ Report en section d'investissement (ligne 001 en recettes) du montant de 46 072.44 €
- ❖ Affectation au 1068 pour 4 871.35 €

#### **4. VOTE DES SUBVENTIONS 2018**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions 2018 de la manière suivante au compte 6574

<b>ASSOCIATION</b>	<b>MONTANT</b>
Les amis de nos églises	20 €
La banque alimentaire de la Marne	20 €
FNACA	20 €
Coopérative scolaire primaire de Conflans	400 €
Mondement 1914	50 €
Ligue contre le cancer	20 €
Coopérative scolaire maternelle Conflans	300 €
Club nautique canoé kayak	690 €
CFA interpro	65 €
Association paralysés de France	20 €
Association sclérosés en plaque	20 €
ASCM	200 €
AFM Téléthon	20 €
Collège du Mazelot	50 €
<b>total</b>	<b>1895 €</b>

#### **5. VOTE DES TAXES LOCALES 2018**

Le Maire propose la reconduction des taux 2017, sans augmentation pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, à l'unanimité, décide de **ne pas augmenter** les taux des taxes locales pour l'année 2018, qui sont :

	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b>TAXE HABITATION</b>	<b>5.71 %</b>	<b>5.71 %</b>
<b>TAXE FONCIERE BATI</b>	<b>5.78 %</b>	<b>5.78 %</b>
<b>TAXE FONCIERE NON BATIE</b>	<b>4.92 %</b>	<b>4.92 %</b>
<b>CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)</b>	<b>6.11 %</b>	<b>6.11 %</b>

#### **6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018**

Après proposition, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2018 ainsi :

<b>DEPENSES ET RECETTES</b>	<b>MONTANT</b>
FONCTIONNEMENT	290 941.38 €
INVESTISSEMENT	131 085.79 €

Le Maire fait remarquer que l'augmentation des dépenses de fonctionnement par rapport à 2017 est inférieure à 1.2 % comme le suggère l'Etat.

#### **7. DEMANDE DE SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE COLLEGE DU MAZELOT**

Le Collège du Mazelot propose un voyage scolaire en Angleterre du 02 au 06 juillet 2018 pour un montant de 210 € par élève. Un élève est concerné : Gaëlle FRANCISCO.

Le Conseil Municipal décide à la majorité (un contre) de verser une participation de 50 € pour cet élève.

## 8. AFFAIRES DIVERSES

- **Carrières Morgagni**

Le Maire informe qu'une enquête publique est ouverte, à la mairie de Romilly sur Seine, depuis le 26 février 2018 jusqu'au 27 mars 2018 pour une demande d'autorisation unique présentée par la société des Carrières de l'Est - Etablissement MORGAGNI.

### **Tour de table**

Michel DOYEN demande que soit commandé de l'enrobé auprès du Conseil Départemental

Patrick LACOUR rappelle que le projet « boîte à livres » est en cours.

La séance est levée à 21 h 50

Le Maire,

Jacques-Henri RAMBAUD,

